



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON
Siège : 22b avenue de la sablière -41250 BRACIEUX
Tel 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 - PROCES VERBAL – COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre, à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni, à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, Domaine de Villemorant - 41210 NEUNG SUR BEUVRON, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 2 délégués :

M GIRAUDON Michel, *Pierrefitte sur Sauldre*
Argent sur Sauldre
Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*
Vienne en Val
Clémont

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 20 délégués :

Monsieur RUTARD Joël, **CA AGGLOPOLYS.**
M TARQUIS Didier, M GUILLOU Eric, M PFOHL Thierry **CC COEUR DE SOLOGNE.**
M DEBUIGNE Joël, M COELHO José, Mme VERNERET Virginie,
Mme VOINCHET Marie-Christine, et Madame BARBOTTE Christine **CC GRAND CHAMBORD.**
M CHANTIER Gilles **CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.**
Madame CARRE-BOURGEOIS Valérie, **CC SOLOGNE DES RIVIERES.**
M CHAMPEAUX Jacky, **CC VAL DE CHER CONTROIS.**
CC SAULDRE ET SOLOGNE.
CC GIENNOISES.
M AZEMARD Hubert, M D'ESPINAY SAINT LUC François et M GIOT Guillaume,
CC SOLOGNE DES ETANGS.
Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier, M VAN HILLE Bernard, M GAUDE Michel et
M BOUQUIN Jean-Jacques **CC PORTES DE SOLOGNE.**
CC VAL DE SULLY.
CC DES LOGES

Absents excusés : M LANDRY (*Argent sur Sauldre*), M LELAY (*Vienne en Val*), M CHAPPUIS, M SARRADIN, M CHICOINEAU, Mme CASSAGNE et Mme BREGEARD (*CA Agglopolys*), M MACHURET (*CC Cœur de Sologne*), Mme DIQUELOU et M MARCHAND (*CC DU Grand Chambord*), M SAVALE (*CC Sologne des étangs*) et M. de DREUZY (*CC Portes de Sologne*).

Membres :	39	Présents : 22	Pouvoirs : 0	Votants : 22
Communes :	5	2	0	2
EPCI à FP :	34	20	0	20

Ordre du Jour :

Gouvernance

1. Approbation du procès-verbal : comité syndical du 13 juin 2024
2. Modification de la représentativité

Finances

3. DM 1 -2024 – virement de crédits – fongibilité
4. Point financier – actions du contrat territorial
5. Adoption du compte financier unique

Personnel

6. Renouvellement CDD – Poste ingénieur

Prévention des inondations

7. Demandes de subventions

Communication

8. Rapport d'activité 2023

Questions diverses

Après constat des membres présents et du quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du comité syndical.

Madame Virginie VERNERET est nommée secrétaire de séance.

GOVERNANCE

1 - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.

2 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE

Délibération 0119092024

Monsieur le Président informe que :

- La communauté de communes de la Sologne des Rivières, par délibération en date du 29 mai 2024 a désigné Madame Valérie CARRE-BOURGEOIS, en tant que délégué membre titulaire, en remplacement de Monsieur Sébastien GAULLIER.

Le comité syndical prend acte de cette modification et installe immédiatement Madame Valérie CARRE-BOURGEOIS dans ses fonctions de délégué titulaire au sein du SEBB.

FINANCE

3- DM 1 -2024 - VIREMENTS DE CREDIT – FONGIBILITE

**Information au comité syndical - Décision du Président en date du 21/08/2024 :
fongibilité des crédits M57 - Délibération du 22/02/2024**

Section de fonctionnement :

D 615232 -70 : Entretien et réparations des réseaux (chantier)	- 10 000 €
D 65811 - 70 : Droits d'utilisation – informatique en nuage	7 000 €
D 65888 – 70 : Autres charges diverses de gestion courante	3 000 €

4- POINT FINANCIER- ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL

Investissements réalisés depuis le 01/01/2024 :

- Véhicule Dacia Duster : 18 846 € ttc
- Matériel informatique : 2 905.20 € ttc
- Station de mesure : 2 640 € ttc
- Création dalle béton local stockage carburant : 3 100 € ttc

Autres points :

- Lancement de l'étude hydraulique de la commune de Sennely - Cabinet d'étude CEREMA : 18 456 € ttc
- Etude bilan et prospective CT : cabinet GEONAT dernier versement : 9 438 € ttc
- Etude terminée et soldée
- DIG/Enquête publique/commissaire enquêteur : 6 121 €

Actions du contrat territorial : tableau suivi financier année 1 - 2024

- Tableau annexe 1 au compte rendu.
- Echanges sur les travaux en cours : Crouy-sur-Cosson et Sennely

5- ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Délibération 0219092024

Monsieur le Président informe que le syndicat rentre dans les prérequis pour adopter dès 2025 pour l'exercice 2024 le Compte Financier Unique ;

- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialisation des documents budgétaires : PES Budget et Actes.

Considérant les échanges et l'avis favorable de Monsieur le Trésorier de la SGC de ROMORANTIN-LANTHENAY,

Monsieur le Président informe qu'il souhaite adopter le Compte Financier Unique par anticipation (obligatoire en 2027) pour l'exercice 2025 en remplacement du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024.

Le comité syndical prend acte et valide l'adoption du Compte Financier Unique dès l'année budgétaire 2025 pour l'exercice 2024.

PERSONNEL

6- POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL **RENOUVELLEMENT C.D.D AGENT CONTRATUEL**

Délibération 0319092024

Vu la délibération du 16 septembre 2021 autorisant le recrutement d'un agent contractuel à défaut de ne pouvoir recruter un agent fonctionnaire, conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 ;

Considérant le contrat initial d'un an établi le 1^{er} octobre 2021,
Considérant le renouvellement de contrat de deux ans établi le 1^{er} octobre 2022
Considérant la continuité du service,

Monsieur le Président informe qu'il a engagé les démarches et souhaite reconduire le contrat de l'agent actuellement en poste pour une durée de 3 ans, soit un contrat du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la reconduction du contrat auprès de l'agent actuellement en poste pour une nouvelle durée de 3 ans sur le grade ingénieur – catégorie A pour les fonctions de cheffe de projet du contrat territorial, et, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PREVENTION DES INONDATIONS

7-LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) DES VALS DU BLESOIS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération 0419092024

Monsieur le Président rappelle qu'en 2016, de nombreux cours d'eau des bassins de la Loire ont connu des crues importantes. La période de retour de cet événement a été estimée à 100 ans pour le Cosson, 20 ans pour le Beuvron.

Cet événement a très concrètement ravivé la mémoire du risque inondation et a rappelé la nécessité de s'engager dans des démarches de prévention et de prévision des inondations.

L'Établissement public Loire (EPL), a été créé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en date du 22 novembre 1983, succédant ainsi à l'Institution Interdépartementale pour la protection des vals de Loire contre les inondations. Il présente le statut juridique de syndicat mixte, reconnu Établissement Public Territorial de Bassin en 2006.

Un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil opérationnel de gestion intégrée du risque inondation. Il ouvre le droit à des subventions de l'Etat (FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et de l'Europe (FEDER) pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque d'inondation. Il se décompose en deux phases :

- Le Programme d'études préalables (PEP) : l'objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire. Sa durée peut être de 4 ans maximum ;
- Le PAPI, de 6 ans maximum, est dédié à la finalisation des études opérationnelles et aux travaux.

Cette démarche a donc été initiée sur le territoire des Vals du Blésois

Le PEP des Vals du Blésois est animé et porté par l'EPL et concerne les territoires des EPCI suivants :

- la Communauté d'Agglomération Agglopolys,
- la Communauté de Communes des Terres du val de Loire,
- la Communauté de Communes Beauce Val de Loire,
- la Communauté de Communes du Grand Chambord,
- la Communauté de communes du Val d'Amboise

La partie aval du territoire du bassin du Beuvron est concernée par le PEP des Vals du Blésois. Des actions engagées sur le territoire du syndicat bénéficient donc à la gestion du risque inondation sur les communes et communautés de communes du PEP des Vals du Blésois.

Le Président propose donc d'inscrire des actions à réaliser sous réserve de la labélisation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) des Vals du Blésois.

Les actions proposées sont les suivantes :

- L'acquisition de 3 maquettes hydrauliques pédagogiques pour sensibiliser le grand public au risque inondation pour un montant de 52 500 € TTC. Ce projet intéresse d'autres collectivités (2 autres collectivités : le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et la Communauté de Communes Beauce Val de Loire). Monsieur le Président propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'action sous réserve d'un conventionnement et d'engagement pris par ces dernières pour le remboursement des parts respectives des collectivités engagées dans le projet.
- L'amélioration le réseau de mesure du SEBB pour un montant de 28 992 € TTC.

Le Président souhaite :

- Inscrire et réaliser les actions présentées au PEP des Vals du Blésois
- Solliciter l'aide financière de l'État, de l'Europe et tout autre financeur potentiel pour la réalisation des actions présentées

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'inscription et la réalisation des actions présentées au PEP des Vals du Blésois
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATION

8- RAPPORT D'ACTIVITE 2023.

Transmis aux collectivités membres et partenaires

9 – ANIMATIONS

Journée du patrimoine : Chambord le 20 et 21/09

Fête de la Science le 05/10 à Blois

Participation au Salon Cycl'eau – Orléans le 09/10

Intervention au cours d'un webinaire sur IDEALCO 15 octobre : Grenouille Taureau

Projection Ciné-débat autour du castor à Huisseau-sur-Cosson le 17/10

Réunions à destination des référents « crue » : Mardi 26 novembre à 18h00 à Lamotte-Beuvron et Jeudi 5 décembre 18h00 à Bracieux - CC du Grand Chambord.

QUESTIONS DIVERSES

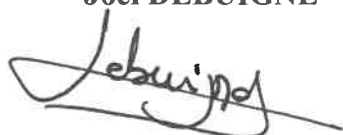
Echelles et repères de crue : Point sur l'avancement des travaux.

Prochain comité syndical : Le jeudi 16 janvier 2025 à 18h00 – à la communauté de communes du Grand Chambord à Bracieux- ordre du jour : orientations budgétaires 2025.

Fin de la séance 19h00

Annexe : Tableau suivi financier contrat territorial année 1 – 2024

Le président
Joël DEBUIGNE



La secrétaire de séance
Virginie VERNERET

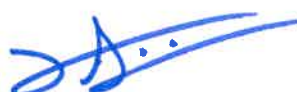


TABLEAU DE SUIVI FINANCIER ACTIONS 2024 ANNEE 1 DU CONTRAT

Thématique d'action	Action	Description et commentaires	Cours d'eau	Communes	Coût prévisionnel des actions TTC	Coût financier et engagé	subventions partenaires	Reste à charge prévisionnel	MO	
Total actions année 1/2024										
Total action Animation										
Animation	Animation sur les zones humides		Bassin versant	Bassin versant	839 €				CEN41	
	Communication sur les zones humides		Bassin versant	Bassin versant	0 €				CEN41	
Total action Continuité										
Continuité	Restauration de la continuité à Courmemin	étude avec élaboration projet arasement travaux arasement	Nizeron	Courmemin	39 000 €	4 680 €	70%		SEBB	
	Etude restauration de la continuité des Romarins (Liste 1)		Beuron	Ouchamps	3 000 €				SEBB	
	Etude restauration de la continuité Villedammé (Liste 2)	arasement partiel - étude avec élaboration projet	Bouillon	Matilly-en-Villette	24 000 €				SEBB	
					6 000 €				Privé	
Total action Hydrologie										
Hydrologie	Etude zone humide de Bracieux	inventaire faunistique, floristique et potentiel écologique de la zone	Beuron	Bracieux	58 400 €	6 350 €	80%		SEBB	
	Etude zone humide de Chitenay	inventaire faunistique, floristique et potentiel écologique de la zone	Ruisseau de la Fossardière	Chitenay	5 000 €	6 350 €	80%		SEBB	
	Restauration bras mort (frayère)		Ruisseau des Forges	Vannes-sur-Cosson	47 400 €				SEBB	
					182 778 €					
Total action Morphologie										
Morphologie	Franchissement piscicole (petite continuité)									
		ennoisement radier par recharge aval	Arignan	Ligny-le-Ribault	36 000 €				SEBB	
		ennoisement radier par recharge aval	Cosson	Semely	6 000 €				SEBB	
		ennoisement radier par recharge aval	Gravotte	Cerdon	6 000 €				SEBB	
		ennoisement radier par recharge aval	Ruisseau de la Poustière	Semely	6 000 €				SEBB	
		ennoisement radier par recharge aval	Ruisseau des Forges	Vannes-sur-Cosson	6 000 €				SEBB	
		Mise en place d'épis	Cosson	Crouy-sur-Cosson	85 578 €	36 016 €	80%		SEBB	
		Recharge granulométrique	Cosson	Crouy-sur-Cosson	61 200 €				SEBB	
		Travaux en régie	Cosson	Semely	45 600 €	56 727 €	80%		SEBB	
		Travaux en régie	Ruisseau de la Poustière	Semely	15 600 €	10 238 €	80%		SEBB	
Total actions Suivi										
Suivi	I2M2		Bassin versant	Bassin versant	54 567 €	3 800 €	100%	-00 €	CD 41	
	Mise en place stations hydrologiques/courbes de tarage		Bassin versant	Bassin versant	3 800 €	33 792 €	50%		SEBB	
	Etude préalable aux travaux zones humides	Suivis faunistique, floristique et piézométrique	Mardereau	Fontaines en Sologne	40 000 €	10 767 €			CEN41	